

## Les défaillances des entreprises ultramarines progressent nettement au deuxième trimestre pour retrouver leur niveau d'avant-crise

### L'IEDOM et l'IEOM publient les statistiques actualisées au 2<sup>e</sup> trimestre 2023 des défaillances d'entreprises relatives à l'ensemble des territoires ultramarins.

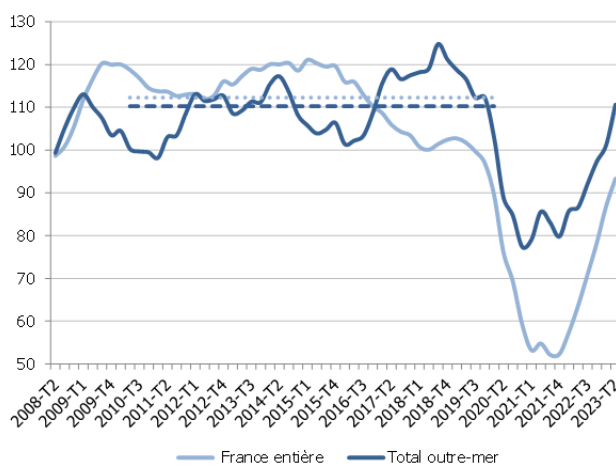
Le nombre de défaillances cumulé sur un an dans l'Outre-mer augmente de 27,7 % à la fin juin 2023 par rapport à fin juin 2022 (+46,7 % pour la France entière). Les défaillances progressent de façon très significative dans l'enseignement, la santé, l'action sociale et les services aux ménages (+49,0 %), les transports et l'entreposage (+41,7 %) et le conseil et services aux entreprises (+39,8 %).

Avec 570 défaillances enregistrées entre avril et juin 2023, le 2<sup>e</sup> trimestre se caractérise par une nette dégradation dans les Outre-mer (+40,7 % par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2022 contre +33,9 % pour l'Hexagone). Cette accélération est particulièrement brutale en Martinique (+79,4 %), à La Réunion (+64,2 %) et en Nouvelle-Calédonie (+52,8 %).

Ce mouvement de hausse marque la fin de la normalisation du nombre de défaillances. Elles s'étaient établies en net recul lors de la crise sanitaire liée à la Covid-19, à la suite de la modification temporaire des dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiements (dans les Antilles-Guyane et le bassin océan indien) et des mesures de soutien en trésorerie permettant d'éviter l'état de cessation des paiements. Les Outre-mer retrouvent au 2<sup>e</sup> trimestre le niveau des années antérieures à la pandémie de Covid-19 alors que l'Hexagone demeure à un niveau encore inférieur.

#### Défaillances des entreprises ultramarines

Note : chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.  
Dernier point : 2<sup>e</sup> trimestre 2023.



Cumul sur un an à la fin de chaque trimestre  
Indice base 100 : moyenne de longue période  
Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

NB : les traits horizontaux pointillés correspondent aux valeurs moyennes des indices calculées sur la période 2010-2019.

**Consultez la publication et les données détaillées ici :**  
[Défaillances des entreprises ultramarines - IEDOM-IEOM](#)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

**Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur les sites [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr) et [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)**  
Contact presse : Marie AOURIRI - tél : 01 42 97 06 50, [communication@iedom-ieom.fr](mailto:communication@iedom-ieom.fr)